

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle des fêtes, les membres du conseil municipal de la Commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2021

Présents : Mmes, MM. Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Nicolas CALATRAVA, Cécile CHAVAL, Éric GRANGER, Pierre HUGARD, Laetitia KOLCZ, Marie-Claude MARIE, Nadine ORSAT, Alexandra PAYEN, Bertrand SEVESTRE, Johanna THENON, Jean-Baptiste TOURET.

Absent : M. Philippe TRONCIN

Secrétaire de séance : Mme Laetitia KOLCZ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Absent : 1

Soit 14 votants

ORDRE DU JOUR

1. CRPF : intervention de M. Nicolas ANFRAY, technicien
2. Nomination d'un (e) secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021
4. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
5. Stationnement des marchands ambulants et tarif
6. Vente de terrains à la Société Les Cluses du Marais
7. Urbanisme
8. Divers

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

1. CRPF : intervention de M. Nicolas ANFRAY, technicien

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public, délégation régionale du Centre National de la Propriété forestière, administré par un conseil de propriétaires privés élus.

Il a compétence pour orienter et développer la gestion des bois et terrains à vocation forestière des particuliers.

Il concourt à la gestion durable des forêts privées.

Il oriente et développe la gestion durable des bois et terrains à vocation forestière des 670 000 propriétaires forestiers privés d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il constitue un outil de développement, de formation, d'information et d'appui auprès de tous les propriétaires de la région Auvergne Rhône Alpes, mais aussi des élus dans le cadre de l'aménagement du territoire, dans tous les domaines touchant à la forêt et à l'environnement.

Il est un acteur du territoire régional composé d'agents, dont des techniciens forestiers au plus proche du terrain et des propriétaires, avec une organisation régionale et 29 principales antennes départementales.

Ses missions sont :

- améliorer et développer la gestion des forêts, notamment avec l'agrément des Plans Simples de Gestion, et l'enregistrement des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles ;
- regrouper les propriétaires et mobiliser les ressources (bois, non bois et services rendus) ;
- sensibiliser et former les propriétaires et leurs gestionnaires aux techniques sylvicoles ;

- participer à la protection de la forêt et à sa pérennité ;
- contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la Société et l'aménagement du territoire.



Forêt privée à Châtillon-sur-Cluses

Châtillon-sur-Cluses, le jeudi 27 mai 2021



Sommaire

- **CRPF – CNPF ?**
- **Rappel du financement de la mission et du secteur**
- **Les Missions**
- **La Forêt privée à Châtillon-sur-Cluses**
- **Questions diverses**



CRPF – CNPF ?

=> Centre Régional de la Propriété Forestière :

- Etablissement public à caractère administratif
- Créé en 1963
- Conseil au propriétaire forestier
- Formation au propriétaire forestier
- Instruction des documents de gestion durable

=> Centre National de la Propriété Forestière depuis 2012.



Financement de la mission

=> Convention LEADER portée par la CCMG et la 2CCAM



=> Appui de l'UFP 74



Rappel du secteur de travail

- 18 communes
- 24 888 ha
- 45% taux de boisement

La forêt privée :

- Environ 13 000 ha
- 11 558 propriétaires
- 37 609 parcelles



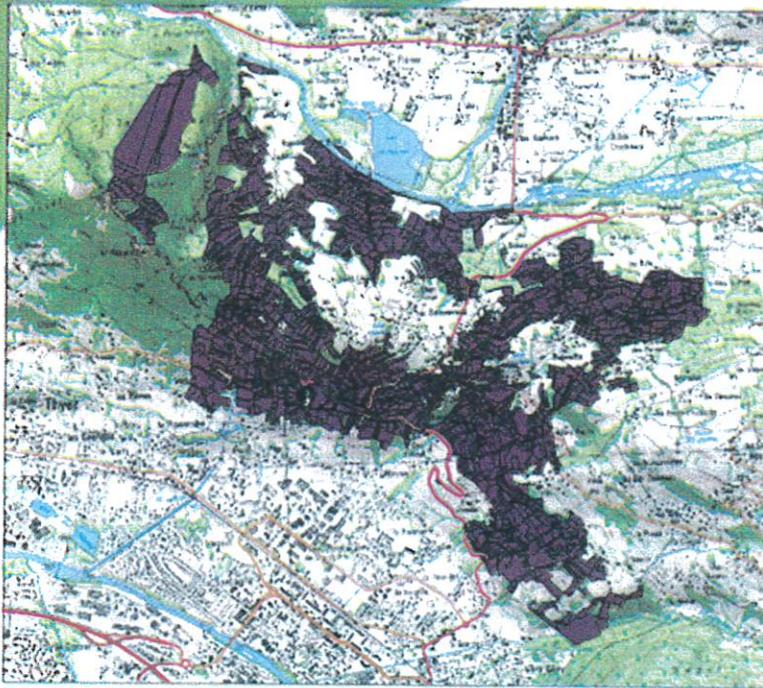
En moyenne 1 propriétaire possède 1,1 ha en 3,2 parcelles.

Missions :

- ⇒ Réalisation de diagnostics sylvicoles pour les propriétaires.
- ⇒ Aide à la réalisation de projets de mobilisation des bois en commun (transversalité Propriétaires/ETFs/Communes)
- ⇒ Aide à la mise en place de projets de dessertes
- ⇒ Appui aux associations de propriétaires forestiers
- ⇒ Veille foncière dans le cadre de « La Forêt Bouge »
- ⇒ Veille sanitaire (Scolyte typographe de l'Epicéa)



La Forêt Privé à Chatillon-sur-Cluses

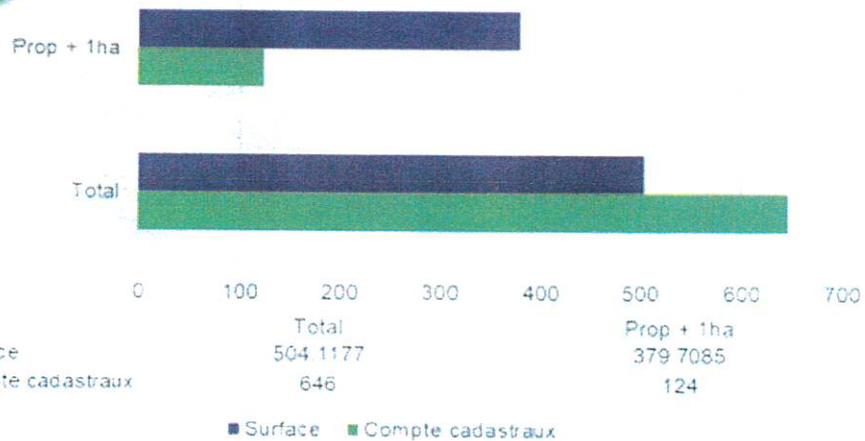


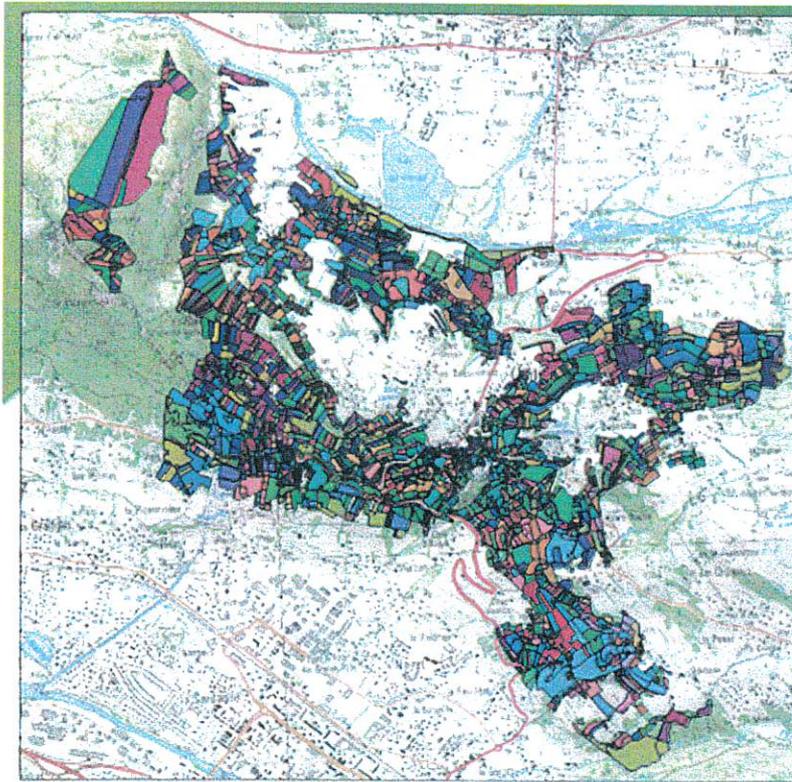
- 3503 Parcelles
- 646 Comptes cadastraux
- 504 hectares
- En moyenne:
- 1 Compte cadastral possède :
- 0,78 ha
- en 5,6 parcelles



La Forêt Privé à Chatillon-sur-Cluses

Chatillon-sur-Cluses





Le Morcellement

1 couleur = 1 propriétaire



2. Mme Laetitia KOLCZ est nommée secrétaire de séance.

3. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021 : aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Monsieur le maire fait part à l'assemblée, des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal, à savoir :

Convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics du site du col (abords de la mairie et du groupe scolaire, place du col, espaces de stationnement...). Le CAUE abordera notamment les questions de la sécurisation de la traversée, du déplacement des piétons, de l'organisation du stationnement et plus globalement de la mise en valeur du site. Le coût de la vacation est fixé à 236 € HT pour une demi-journée.

5. Stationnement des marchands ambulants et tarif

« L'exercice d'une activité ambulante sur le domaine public n'est possible qu'après déclaration faite au centre de formalités des entreprises et remise d'une carte professionnelle (Code commerce, art. L 123-29). La délivrance de ces documents n'autorise cependant nullement leurs détenteurs à exercer librement leur profession sur l'ensemble du domaine public de la commune ; c'est le maire qui régit l'exercice du commerce ambulante. Une autorisation préalable est nécessaire lorsque l'exercice de l'activité commerciale (vente ou dégustation gratuite de produits, etc.) entraîne l'occupation privative du domaine public, en particulier du domaine public routier. L'autorisation prend la forme d'un permis de stationnement s'il n'y a pas modification de cette emprise (planches sur tréteaux, étalage ou présentation à même le sol, stationnement d'un véhicule ou d'une remorque). Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révocable et sont subordonnées au paiement d'un droit de place (CGCT, art. L 2213-6). »

La réglementation sur le stationnement des commerces ambulants relève du pouvoir de police du maire ; cependant, nous souhaitons avoir l'avis du conseil municipal sur le sujet.

- Intervention de Nicolas CALATRAVA, 1^{er} adjoint : le travail engagé de la commission a besoin du soutien des membres du conseil municipal. Pour des raisons de sécurité, il a été décidé d'installer les marchands ambulants sur le parking de la salle Béatrix.
- Nadine ORSAT, 2^{ème} adjointe : pour l'instant, il faut trouver une solution intermédiaire sécuritaire et garantir aux commerçants ambulants un emplacement pérenne.

Il a été décidé, à l'unanimité, le déplacement des commerces ambulants, autre que la place de la mairie.

6. Vente de terrains à la Société Les Cluses du Marais

D23_2021

Monsieur le maire :

- fait part à l'assemblée de la décision du 29 mars 2011, autorisant le maire à signer l'avenant n°06 du compromis de vente de terrains au lieudit « Marais du Cloiset »,
- liste les parcelles concernées, moyennant le prix de 30,09 € par mètre carré, soit un total de 763 202,76 €, pour un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 2ha 53a 64ca à prendre sur un terrain d'une plus grande contenance figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
B	840	Marais du Cloiset		34	53
B	841 (partie)	Marais du Cloiset		34	27
B	843	Marais du Cloiset		09	74
B	845	Marais du Cloiset		34	94
B	846	Marais du Cloiset		13	71
B	847	Marais du Cloiset		11	85
B	848	Marais du Cloiset		12	19
B	849	Marais du Cloiset		16	65
B	850	Marais du Cloiset		16	36
B	851	Marais du Cloiset		13	44
B	856 (partie)	Marais du Cloiset		11	81
B	857 (partie)	Marais du Cloiset		22	03
B	2762	Marais du Cloiset		15	68
B	3412 (partie)	Marais du Cloiset		42	84
Contenance totale			2	90	04

étant ici précisé que :

- 3291 m² de la parcelle 841 sont vendus,
- 846 m² de la parcelle 856 sont vendus,
- 256 m² de la parcelle 857 sont vendus,
- et 3062 m² de la parcelle 3412 sont vendus.
- indique qu'il y a lieu de délibérer à nouveau, afin d'apporter plus de précisions à cette décision concernant cette ladite vente.
 - Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
- ✓ accepte la vente des terrains précités à la Société Les Cluses du Marais, au prix de 763 202,76 € pour 02ha 53a et 64ca,
- ✓ charge et autorise le maire à signer tous les documents s'y référant.

7. Urbanisme

Numéro de dossier	Date de dépôt	Demandeur	Adresse	Décision	Description projet
DP074064 21C0001	12/01/2 021	PERRISSIN- FABERT Julien	1120 route de Blanc	Accord	Modification aspect extérieur (isolation, fenêtres, portes modifiées, pose d'un bardage)
PC074064 21C0001	13/01/2 021	SALIGNY Laure	Les Poses route des Bois	En cours	Réhabilitation en corps de ferme (agrandissement logement existant, création gîte, création garage dans annexe existante)
DP074064 21C0002	14/01/2 021	FOURNIER Jean- Louis	1055 A route des Bois	Accord	Construction abri de jardin en bois avec toiture 1 pan couverture tuile
DP074064 21C0003	28/01/2 021	BRUNET Denis	40 route de Balmotte	En cours	Construction abri en bois non fermé accolé façade nord de la maison
PC074064 21C0002	03/02/2 021	BESANCON Catherine	1000 Route de Balmotte	Accord	Construction garage
DP074064 21C0004	09/02/2 021	PAYEN Julien	1530 route de Balmotte	Accord	Agrandissement 2 fenêtres et création d'une fenêtre

PC074064 21C003	10/02/2 021	OREL Boulangerie Tiffanie	20 impasse des Granges	Accord	Extension boulangerie
PC074064 19C0001T03	18/02/2 021	FAGANELLO Rémi	La Côte	Accord	Transfert permis de construire maison
DP074064 21C0005	24/02/2 021	MENAND Didier	60 route des Bossonnets	Accord	Création d'une ouverture
DP074064 21C0006	02/03/2 021	RAZAIRE Jean- Claude	80 impasse du Rosat	Refus (nouvelle demande 16/04/21)	Construction piscine
DP 074064 21C0007	04/03/2 021	CASADO Céline	45 impasse du Clos d'Aupls	Accord	Modification extérieure (toiture, bardage, fenêtres)
PC074064 21C0004	15/03/2 021	SAS EDMP ARA	le Bois du Seigneur	En cours	Démolition du bâtiment et reconstruction de 2 immeubles d'habitation
DP074064 21C0008	23/03/2 021	MUNTZER Alain	195 impasse du Jourdil	Accord	Agrandissement terrasse
PC074064 21C0005	08/04/2 021	MARCORY		En cours	Création de 23 logements et d'une maison médicale
PC074064 21C0006	15/04/2 021	BREHERET Jean- Luc	110 impasse du Journal	En cours	Abri de jardin non accolé, extension habitation et création d'ouverture
DP074064 21C0009	15/04/2 021	DEVROUTE Christophe	1305 route de l'Arroz	Accord	Agrandissement balcon
DP074064 21C0010	16/04/2 021	RAZAIRE Jean- Claude	80 impasse du Rosat	Accord	Construction piscine
DP074064 21C0011	30/04/2 021	GASPARI Diego	885 route des Bois	En cours	Création fenêtre coulissante avec renforcement structure
DP074064 21C00012	04/05/2 021	NOVELLO Emmanuel	240 rue de Martelet	En cours	Création de 4 appartements de 55m2 sur deux plateaux bruts existants d'une maison individuelle habitable de 75m2 attenante à une étable de 45m2 en rez de chaussée.
DP074064 21C00013	14/05/2 021	GRANGERAT Arnaud	570 route de la Côte	En cours	Installation de 20 panneaux photovoltaïques sur pergolas en bois

8. Divers

* Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 8 juillet 2021 à 19h00.

* Élections départementales et régionales 2021 les 20 et 27 juin 2021 (tableau des présents et scrutateurs éventuels) : 6 membres du bureau et 4 scrutateurs.

* Proposition d'organiser une séance durant laquelle nous recevrons les porteurs de projet de la zone ISDI (déchets inertes)

* Point sur les projets CCMG :

- Eric GRANGER, commission aménagement du territoire : projets sur la vallée : maison funéraire à Taninges, piscine de Samoëns + base de loisirs ;
- Nadine ORSAT, 2^{ème} adjointe, services aux personnes : enquête personnes âgées, même démarche au niveau de l'enfance (étude de besoins, projet de chantiers jeunes sur une semaine ; ordures ménagères : réflexion pour basculer vers la taxe.
- Cyril CATHELIN, maire, commission sentiers : 4 itinéraires VTT assistance électrique au niveau de la vallée ; commission communication et le personnel : secrétaire générale qui va prendre ses fonctions.
- Nicolas CALATRAVA, 1^{er} adjoint : concernant les manifestations et notamment l'organisation d'un feu d'artifice le 14 juillet ?
11 pour, 3 contre

- Nadine ORSAT, 2^{ème} adjointe : un livre d'or à l'attention du Docteur FONTAINE, est mis à disposition, au bureau de l'agence postale communale.
Des autocollants, banderoles,... avec le logo de la commune ont été achetés.

Séance levée à 21 heures 30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte certifié exécutoire le : 3 juin 2021
Télétransmis en Préfecture le : 3 juin 2021
Notifié ou publié le : 3 juin 2021

Le maire,



Cyril CATHELINÉAU